

A. MATTHYS

Le "Tchesté de la Rotche" à Sugny

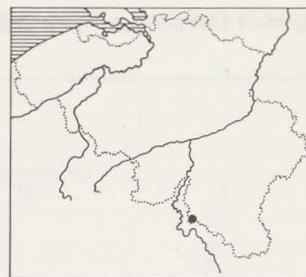
Le "Tchesté de la Rotche" à Sugny s'avance en éperon vers le sud-est. Compris entre deux vallées, il se dresse au confluent de deux ruisseaux dont le principal, celui de Membre, va se jeter plus loin dans la Semois, au village du même nom.

Au nord, une crête aménagée, de plan trapézoïdal, forme une basse-cour aux dimensions maximales de 40 m sur 70 m, encadrée de fortes pentes que quatre levées de terre et autant de fossés séparent d'une brusque saillie de la roche qui porte le château.

Au sud, à l'ouest et au nord, un fossé aux escarpes verticales, taillé avec grand soin dans la pente rocheuse, isole un piton aménagé lui aussi et rendu abrupt de toutes parts (fig. 1). Ce véritable nid d'aigle domine l'ensemble du site et de ses abords sur près de 13 m et permet une vue lointaine en direction du nord-est et de la vallée.

La typologie de cette fortification présente des caractères archaïques certains. Sa morphologie est celle d'une motte castrale : butte de forme plus ou moins circulaire, flanquée d'une douve que complètent remparts et fossés, à l'extrémité d'une basse-cour adjacente établie à ses pieds¹.

Déjà en 1855, des travaux eurent lieu au sommet de l'ouvrage : "... des fouilles pratiquées dans le puits du château amenèrent la découverte de débris d'armures en cuivre, fer et silex (sic) ..." et la construction de la route, en contrebas, reliant Pussemange à Membre, acheva sans doute de détruire, pour les utiliser, les maigres restes épargnés au cours des siècles précédents². Depuis, trois campagnes de fouilles se sont succédé en 1982, 1983 et 1984 ; elles permirent successivement le déboisement complet du site, l'examen du sommet de l'ouvrage et de ses flancs et la vidange partielle des fossés³.



1 Le piton rocheux et le château, vu de la basse-cour, vers le sud.

PHASE 1 (fig. 2)

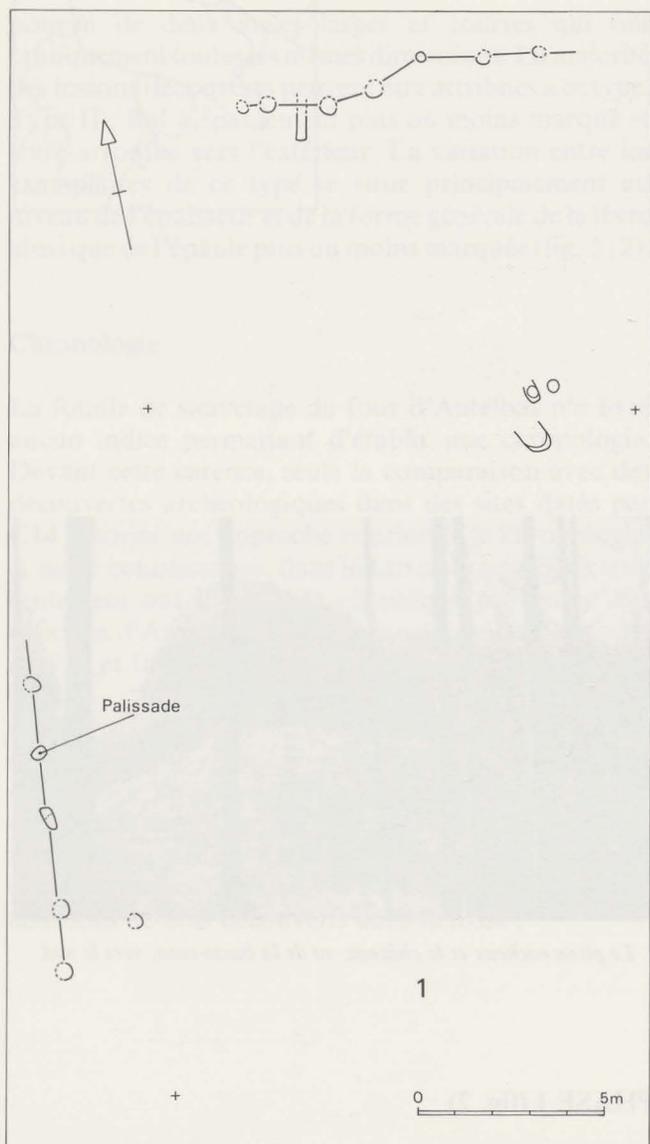
Deux alignements de trous de pieux d'un diamètre à peu près constant de 40/45 cm établis en bordure de pente, à l'ouest et au nord témoignent de la plus ancienne phase conservée de l'occupation. Cette palissade, au contact direct de la face occidentale du donjon postérieur en bois et recoupée, en partie, par celui-ci, devait entourer un plateau que la fragilité de la roche, à proximité de l'à-pic, et les transformations successives du site ne permettent plus de reconstituer. Les travaux de taille et d'aménagement de la surface rocheuse, lors de l'occupation postérieure, ont fait disparaître les traces des bâtiments éventuels abrités derrière cette palissade. Quelques trous de pieux ne trouvant pas leur place dans le schéma constructif des bâtiments plus récents témoignent peut-être encore de ces premières implantations.

Le matériel archéologique le plus ancien reconnu jusqu'à présent sur le site provient du plateau sommital. Ces premières couches largement perturbées au cours des occupations successives n'existent plus *in situ*, mais leur rare matériel se retrouve dans des endroits privilégiés, comme dans les remblais de trous de pieux ou encore dans les comblements des fossés. Un trou de pieu remblayé contenait e.a. deux fragments de silex

1 Hinz 1981, 16-22 ; Meyer 1984, 79, note 51 ; X. 1981, 93.

2 Tandel 1893, 713.

3 Matthys 1983 et 1984.



2 Phase 1, plan de fouilles.

attribuables au Néolithique ; il s'agit d'un fragment de lame retouchée et d'un éclat de taille à plan de frappe préparé. Un fragment de plat gallo-romain en sigillée (Drag. 18/31) provient aussi du remblai d'un trou de pieu du donjon en bois, où il voisinait avec du matériel médiéval. Ce tesson calciné dont la fabrication ne peut plus être appréciée, date des Ier/IIe siècles de notre ère. La proximité de la *via regia* reliant Reims à Warcq et la poursuite de ce parcours sur notre territoire, identifié depuis peu à la voie romaine Reims-Cologne, explique peut-être la présence d'un témoin sur ce point élevé⁴. La découverte en 1851 de médailles et de divers objets d'origine romaine entre Membre et la montagne dite des "Quatre Bornes", à proximité immédiate du "Tchesté de la Rotche", vient confirmer l'occupation des environs à l'époque⁵.

4 Corbiau 1983, 159.

5 Hauzeur 1861-1862, 308.

6 Matthys & Gratia 1983 et 1984.

Des fragments de tuiles de type gallo-romain - *tegulae et imbrices* - proviennent aussi du sommet, mais surtout du remblai des fossés. Leur taille, inférieure à la moyenne, pourrait cependant les faire attribuer à la période carolingienne dont quelques tessons de poteries caractéristiques ont été retrouvés dans les fossés remblayés. Cette production vient du centre potier d'Autelbas. Un matériel identique provient des couches de démolition du *palatium* carolingien de Mellier attesté en 763, lorsque Pépin le Bref y accorde l'immunité à l'abbaye de Prüm par un acte signé au *Palacio publico Maslario*⁶. Cette céramique était, par ailleurs, déjà connue grâce à la découverte d'un dépotoir carolingien à Hamipré. Il y fut daté, sur base du charbon de bois associé, de 1.350 ± 50 BP⁷. La calibration, selon Klein, fournit les dates de 585-785. Faute de parallèles connus dans la céramique mérovingienne, c'est la dernière partie de la date qui doit être retenue pour le matériel associé. Les grandes dimensions des fragments de bois analysés peuvent expliquer la première partie de la date fournie par l'analyse du C14.

Du charbon de bois provenant d'une couche répandue sur la roche et sous-jacente au donjon de pierre de Sugny, a pu être daté de 565-755 (1400 ± 55 BP)⁸. Outre le matériel archéologique contemporain, cette analyse prouve également une occupation du site au haut moyen âge. Il n'est toutefois pas possible d'attribuer la palissade sommitale primitive à une phase définie de cette occupation ancienne. De même, rien ne permet de connaître la topographie et l'aspect général du site avant les transformations plus récentes.

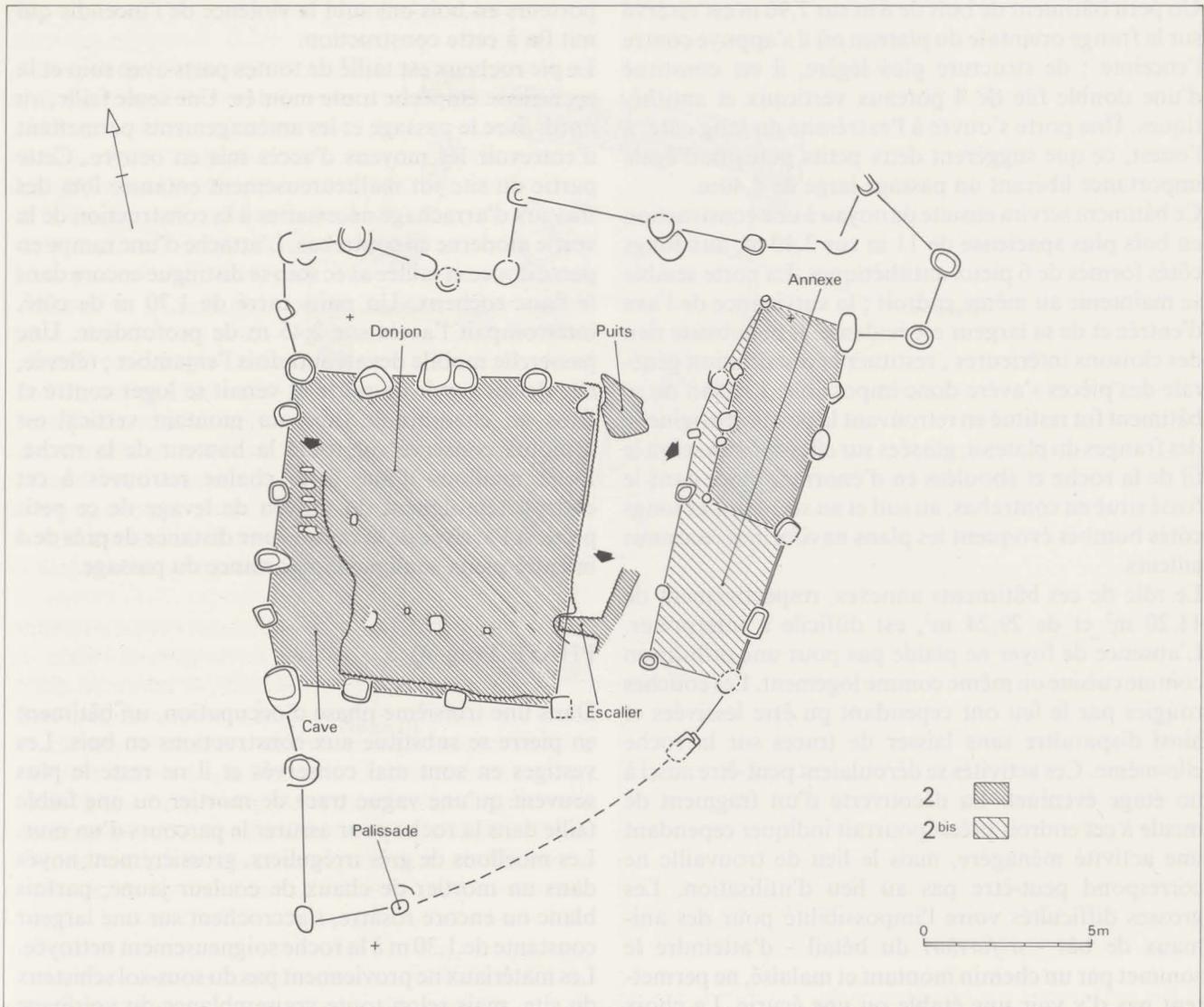
PHASE 2 (fig. 3)

Dans une phase suivante, le plateau terminal est retaillé et un bloc de roche de 9 m sur 9 m est soigneusement aplani et réservé à l'ouest, au point le plus élevé de l'éperon ; il portera le donjon en bois, centre névralgique du site. En l'absence de traces des superstructures écroulées, l'aspect turriforme de la construction appuyée contre la palissade ne peut être déduit. Seul le plan quadrangulaire combiné à la profondeur et au diamètre important des trous de pieux permettent de supposer l'existence d'un donjon à plusieurs niveaux s'étageant selon la formule classique en cave, rez-de-chaussée, étage noble, niveau de service ou de nuit et enfin combles ou plate-forme de combat. Le poteau cornier, au sud-ouest, n'a pas moins de 0,85/1,00 m de diamètre et est enfoncé de 0,55 m dans la roche ; il renforce par ses dimensions l'hypothèse d'une tour.

Au sud et à l'est, les parois taillées à la verticale sur une hauteur de 1,75 m se détachent du reste du plateau. À l'est aussi, les superstructures de la paroi devaient, en l'absence de trous de pieux, reposer sur une forte sablière basse, elle-même au contact direct de la base

7 Cahen-Delhay 1978, 22-30 ; Id., 1979, 22-23.

8 Echantillon IRPA-584 (rapport de datation radiocarbone de M. Dauchot du 4/7/84).



3 Phase 2, plan de fouilles.

rocheuse horizontale et soigneusement aplanie. Un alignement de supports verticaux délimite un couloir d'entrée à angle droit.

À l'ouest, le donjon abritait, en son angle, une cave aux parois irrégulières, en partie taillée et aménagée dans une anfractuosité naturelle de la roche. Cinq marches menaient à ce réduit n'excédant pas 4 m sur 2,50 m. Un plafond de bois devait prolonger la surface rocheuse du rez-de-chaussée et servait en partie d'assise au couloir d'entrée. La hauteur de cette pièce n'excédait pas 1,90 m.

L'accès se faisait à l'angle méridional. Un bâti de sablières basses assises de peu dans la roche soutenait les limons d'un escalier à volée droite et palier sur poteaux menant à la porte située à l'étage ou à tout le moins au rez-de-chaussée surélevé. L'axe de cet escalier extérieur n'est pas parallèle à la façade du donjon et correspond à l'alignement du passage entre citerne et bâtiment annexe.

La paroi occidentale du donjon faisait partie intégrante d'une nouvelle enceinte palissadée, plus réduite que la

précédente. Elle ceinture selon un tracé irrégulier toute la surface utile du plateau, en épousant dans la mesure du possible les limites de son contour. L'importance relative des poteaux, au nord et au sud-ouest, assis dans les déclivités de la roche, en dehors du plan horizontal du plateau, se justifie par la nécessité de supporter et de contenir au-dessus des pentes naturelles, une terrasse artificielle faite de remblais de terre ou encore d'un plancher de bois en prolongement du sommet rocheux aplani.

Les irrégularités du plan de l'enceinte, au nord, reflètent plus le relief tourmenté dans ce secteur que la recherche d'une chicane d'accès. Au nord-est, à l'angle, un décrochement prononcé de l'enceinte - peut-être une tour - permet de flanquer à suffisance les fronts au nord et à l'est.

Au pied du donjon, à l'est, une citerne irrégulière de 4,50 m de profondeur, aménagée et en partie creusée dans une faille naturelle de la roche, recueillait les eaux pluviales provenant du toit.

Un petit bâtiment de bois de 6 m sur 2,90 m est réservé sur la frange orientale du plateau où il s'appuie contre l'enceinte ; de structure plus légère, il est constitué d'une double file de 4 poteaux verticaux et antithétiques. Une porte s'ouvre à l'extrémité du long côté, à l'ouest, ce que suggèrent deux petits poteaux d'égale importance libérant un passage large de 1,40 m.

Ce bâtiment servira ensuite de noyau à une construction en bois plus spacieuse de 11 m sur 3,40 m, aux longs côtés formés de 6 pieux antithétiques. La porte semble se maintenir au même endroit ; la survivance de l'axe d'entrée et de sa largeur est évidente. Il ne subsiste rien des cloisons intérieures ; restituer la distribution générale des pièces s'avère donc impossible. Le plan de ce bâtiment fut restitué en retrouvant la position originelle des franges du plateau, glissées sur elles-mêmes selon le fil de la roche et éboulées en d'énormes blocs dans le fossé situé en contrebas, au sud et au sud-est. Les longs côtés bombés évoquent les plans naviformes reconnus ailleurs.

Le rôle de ces bâtiments annexes, respectivement de 11,20 m² et de 29,24 m², est difficile à interpréter. L'absence de foyer ne plaide pas pour une utilisation comme cuisine ou même comme logement. Les couches rougies par le feu ont cependant pu être lessivées et ainsi disparaître sans laisser de traces sur la roche elle-même. Ces activités se déroulaient peut-être aussi à un étage éventuel. La découverte d'un fragment de meule à cet endroit précis pourrait indiquer cependant une activité ménagère, mais le lieu de trouvaille ne correspond peut-être pas au lieu d'utilisation. Les grosses difficultés voire l'impossibilité pour des animaux de bât - *a fortiori* du bétail - d'atteindre le sommet par un chemin montant et malaisé, ne permettent pas d'y voir une étable ou une écurie. Le choix reste cependant vaste : chapelle castrale, remise, grenier à blé ou grangette, atelier ; les possibilités sont nombreuses et les fouilles de la basse-cour permettront peut-être d'exclure l'une ou l'autre affectation.

Les poteaux verticaux forment l'armature de toutes ces constructions - enceinte et bâtiments - et postulent plusieurs possibilités de construction des parois. L'absence de traces de torchis, e.a. dans les remblais des pieux, exclut des murs de clayonnage plaqués d'argile. De même, le relief parfois tourmenté de la surface rocheuse entre les pieux, à l'ouest et au nord, rend la présence de murs intercalaires de pierres sèches empilées peu vraisemblable. Reste la construction de murs palissadés de planches ou de madriers. L'absence de soutiens intercalaires et la distance à combler entre les poteaux - parfois pas moins de 4 m - peut faire supposer des murs de planches verticales ou horizontales sur sablières interrompues. Cette technique de la sablière basse, mais continue, était d'ailleurs utilisée pour toute la paroi orientale du donjon. Les assemblages ne comportaient pas de clous, leur absence dans le matériel archéologique est significative.

L'ensemble de cette fortification de bois développe une surface approximative de 19,50 m sur 15 m. Toutes les surfaces rocheuses au contact direct des éléments

porteurs en bois ont subi la violence de l'incendie qui mit fin à cette construction.

Le pic rocheux est taillé de toutes parts avec soin et la roche lisse empêche toute montée. Une seule faille, au nord, livre le passage et les aménagements permettent d'entrevoir les moyens d'accès mis en oeuvre. Cette partie du site fut malheureusement entamée lors des travaux d'arrachage nécessaires à la construction de la voirie moderne en contrebas. L'attache d'une rampe en pente douce et taillée avec soin se distingue encore dans le flanc rocheux. Un puits carré de 1,70 m de côté, interrompait l'accès sur 2,45 m de profondeur. Une passerelle mobile devait autrefois l'enjamber ; relevée, elle devait servir de porte et venait se loger contre et dans un chambranle dont un montant vertical est toujours conservé sur toute la hauteur de la roche. Deux maillons d'une forte chaîne retrouvés à cet endroit témoignent du moyen de levage de ce petit pont. A l'arrivée de la rampe, une distance de près de 4 m entre pieux souligne l'importance du passage.

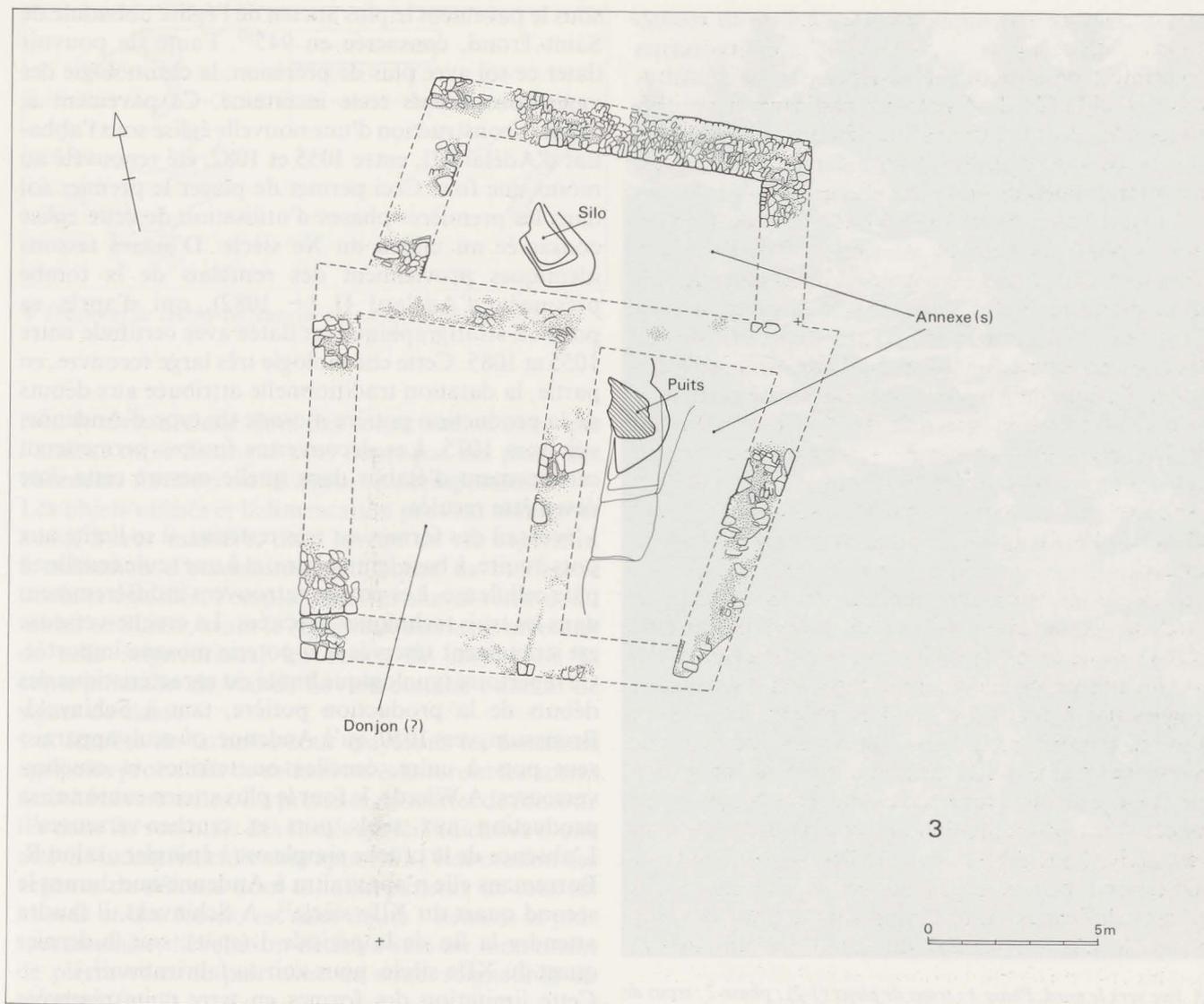
PHASE 3 (fig. 4)

Dans une troisième phase d'occupation, un bâtiment en pierre se substitue aux constructions en bois. Les vestiges en sont mal conservés et il ne reste le plus souvent qu'une vague trace de mortier ou une faible taille dans la roche pour assurer le parcours d'un mur. Les moellons de grès irréguliers, grossièrement noyés dans un mortier de chaux de couleur jaune, parfois blanc ou encore rosâtre, s'accrochent sur une largeur constante de 1,30 m à la roche soigneusement nettoyée. Les matériaux ne proviennent pas du sous-sol schisteux du site, mais selon toute vraisemblance du voisinage immédiat.

D'emblée se profile la problématique de la structure et de l'élévation de ce nouvel ensemble fortifié. A l'ouest, au point le plus élevé, un bâtiment rectangulaire se distingue par la régularité de son plan. Long de 11,30 m pour une largeur de 8,70 m, il libère un espace intérieur de 8,70 m sur 5,40 m. Trois de ses faces s'inscrivent parfaitement dans les limites du donjon précédent en bois ; seul le pignon, au nord, s'étend au-delà du plan primitif pour s'arrêter au dedans de l'enceinte ligneuse. Ce bâtiment affecte la forme d'une tour dominante prolongée vers l'est d'une annexe de plan irrégulier située en contrebas et comprise elle-même dans les limites de l'ancienne enceinte palissadée qu'elle longe parfaitement.

Dans une seconde hypothèse, un donjon bicellulaire garnit le sommet. De plan trapézoïdal, il se développe alors sur 15,40 m au nord et sur 12,10 m au sud, pour une largeur constante de 11/11,50 m. Les murs enserrent deux pièces de niveaux différents ; la plus haute, rectangulaire, mesure 8,70 m sur 5,40 et la seconde en contrebas, plus irrégulière, mesure 8,30 m sur 5,20/3,50 m.

Cet ensemble est renforcé, au nord, d'une annexe trapézoïdale. Ses murs ont une épaisseur de 1,40 m et



4 Phase 3, plan de fouilles.

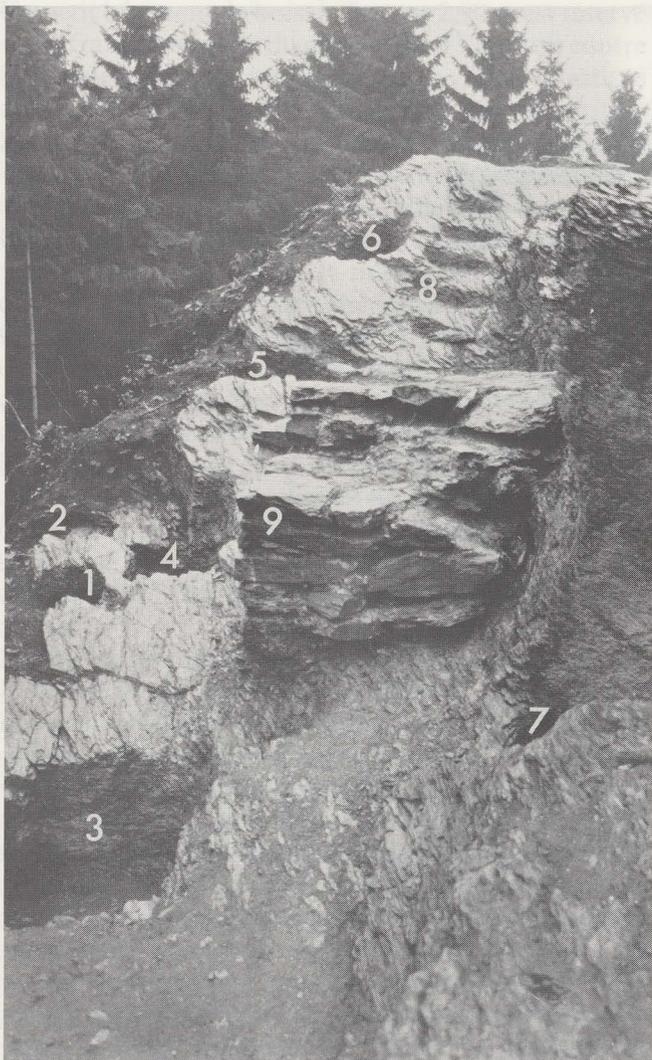
s'appuient nettement contre le complexe dominant et enserrant un espace intérieur de 9,80/8,60 m pour une largeur de 4,30 m. Cette pièce est établie sur la pente, bien en contrebas des premières ; son premier étage devait correspondre au rez-de-chaussée de la pièce la plus basse du complexe du donjon. Elle abritait une fosse creusée dans la roche, de 2,50 m sur 1,60 m pour 1,80 m de profondeur et qui devait servir de réserve ou de silo. La construction de l'angle du donjon en pierre, au sud-ouest, ayant oblitéré et mis hors d'usage le cellier primitif logé dans l'angle du donjon en bois (fig. 5).

Tour rectangulaire munie de deux annexes jointives au nord comme à l'est ou donjon bicellulaire à une seule annexe accolée, ces bâtiments en pierre sont très proches des bâtiments en bois dans leur orientation et dans leur organisation spatiale. La topographie particulière du terrain est ici contraignante, mais le plan des bâtiments en bois a dû certainement aussi guider le choix des constructeurs du château en pierre. Une certaine fossilisation des fonctions antérieures s'y

retrouve. A la double vocation du donjon et de son annexe en bois se superposent deux cellules réunies, en matériaux durs, dont la plus petite, à l'est, abrite maintenant la citerne et l'escalier d'accès, autrefois en bois et maintenant remplacé par des degrés de pierre disparus mais attestés dans les traces de mortier et la taille de la roche. Au nord, l'annexe trapézoïdale remplit des fonctions précises ; elle concentre l'accès et forme un avant-corps dont le sous-sol sert aussi de réserve. Au sud, une partie non négligeable du plateau reste vide de toute construction et ne se trouve même pas à l'abri d'une enceinte maçonnée. Un accès vers cette pointe est, il est vrai, seulement possible à partir de la bâtisse elle-même.

LE MATERIEL ARCHEOLOGIQUE

La céramique ordinaire peut se répartir en trois techniques différentes de fabrication. La majorité est faite d'une terre cuite grise à brun foncé, sableuse et



5 Vue vers le nord. Phase 1 : trous de pieux (1-2) ; phase 2 : trous de pieux (3-7), marches de la cave (8) ; phase 3 : angle sud-ouest (9).

faite au tour ; puis viennent les fragments de récipients en terre cuite brune à noire, celluleuse, à dégraissant de coquillages pilés. Les parois montées à la main sont irrégulières et lissées grossièrement. Quelques rares fragments d'une terre cuite rouge et fine, en partie exécutée à la main, sont également présents.

Enfin la céramique de type d'Andenne importée de la vallée mosane toute proche est également attestée sous forme de quelques rares tessons dont un fragment important de rebord de cruche-verseuse (fig. 6). Le profil de ce vase se retrouve à Andenne, de même que dans le four 3 du centre potier de Wierde⁹. Il y est associé à des rebords anguleux en forme de faucille, typiques de la plus ancienne phase de production à Andenne et à Wierde (four 4). Ces profils caractéristiques se retrouvent dans la poterie mosane enterrée

sous le pavement le plus ancien de l'église abbatiale de Saint-Trond, consacrée en 945¹⁰. Faute de pouvoir dater ce sol avec plus de précision, la chronologie des vases sous-jacents reste incertaine. Ce pavement a, avant la construction d'une nouvelle église sous l'abbatiate d'Adélarde II, entre 1055 et 1082, été renouvelé au moins une fois. Ceci permet de placer le premier sol dans les premières phases d'utilisation de cette église consacrée au milieu du Xe siècle. D'autres tessons identiques proviennent des remblais de la tombe présumée d'Adélarde II (+ 1082), qui d'après sa position stratigraphique est datée avec certitude entre 1055 et 1085. Cette chronologie très large recouvre, en partie, la datation traditionnelle attribuée aux débuts de la production potière mosane du type d'Andenne, soit vers 1075. Les découvertes futures permettront certainement d'établir dans quelle mesure cette date devra être reculée.

L'éventail des formes est très restreint, il se limite aux pots à cuire, à base lenticulaire, et à une seule écuelle en pâte celluleuse. Les pots se retrouvent indifféremment dans les trois techniques précitées. La cruche-verseuse est strictement réservée à la poterie mosane importée. Ce répertoire typologique limité est caractéristique des débuts de la production potière, tant à Schinveld-Brunsum, vers 1050, qu'à Andenne, où seuls apparaissent pots à cuire, écuelles ou terrines et cruches-verseuses. A Wierde, le four le plus ancien cantonne sa production aux seuls pots et cruches-verseuses¹¹. L'absence de la cruche simple est à épingle ; selon R. Borremans elle n'apparaîtra à Andenne que durant le second quart du XIIe siècle¹². A Schinveld, il faudra attendre la fin de la période 1 (spät), soit le dernier quart du XIIe siècle, pour voir sa fabrication¹³.

Cette limitation des formes en terre cuite réservées essentiellement à la cuisson et à la consommation de solides et de liquides, postule une vaisselle en matériaux différents tels que le bois ou le métal pour la conservation, la présentation ou encore la boisson. Elle est caractéristique d'un faciès ancien dans la production potière contemporaine.

CONCLUSION

W. Meyer a défini les critères constitutifs de ces châteaux des premières générations dont l'origine, du moins entre Alpes et Rhin, remonte déjà au Xe siècle. Il s'agit bien là de châteaux : résidences nobles, centres d'une exploitation agricole ou industrielle à l'aspect fortifié affirmé, établissements pionniers en zone forestière, futurs centres de mainmise banale sur un territoire foncier.

Si dans ces constructions, le caractère noble ne peut pas toujours se déduire du plan, ni des matériaux utilisés, à Sugny, par contre, le premier donjon de bois reflète

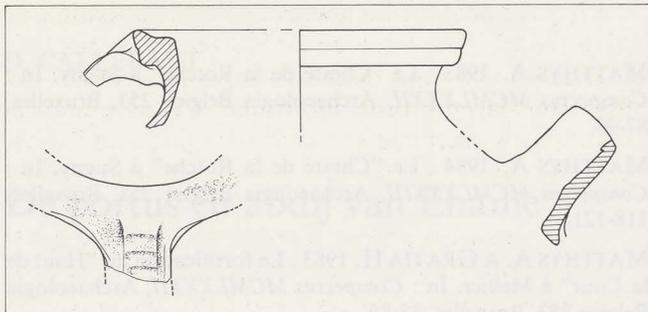
9 Borremans & Warginaire 1966, fig. 22, n° 28 ; Lauwerijs & Petit 1967, 16, pl. I, n° 20.

10 Van de Konijnenburg 1984, fig. 13, 1-2, A-C, 3 et fig. 14, 1-3.

11 Cf. note 9.

12 Communication orale de M. R. Borremans.

13 Bruijn 1962-1963, fig. 1 (tableau typologique), 356.



6 Fragment de cruche-verseuse de type d'Andenne. Ech. 1/3.

bien le niveau social élevé des constructeurs alors que l'annexe ne se distingue sans doute pas des plans des bâtiments fermiers ou villageois contemporains.

Les objets utilisés et l'alimentation peuvent témoigner aussi, à leur manière, d'un niveau de vie supérieur. L'utilisation d'accessoires métalliques de buffleterie dorés et émaillés, l'emploi du fer à cheval réservé, du moins en Suisse, avant le XIIe siècle aux seuls animaux de selle seigneuriaux, les restes de cuisine où la consommation de viande bovine domine : autant de signes de classe.

Les fouilles de la basse-cour étayeront les fonctions agricoles probables de celle-ci ou éclaireront les autres activités éventuelles. La présence de scories de fonte de fer dans les remblais des fossés est ici indicative d'une activité industrielle. Le soin apporté à l'élaboration des organes de défense dont la taille patiente de tous les abords et des fossés, est sans doute l'élément le plus spectaculaire, l'évolution décisive vers un monument de pierre vont de pair avec un souci seigneurial de paraître (fig. 7).

La construction d'un château à l'écart des centres de peuplement connus, à près de 2,5 km des villages les plus proches de Sugny et de Bagimont, dans une zone à vocation forestière mais à proximité d'un axe routier important et de son croisement au contact de la vallée, pose le problème de la fonction de cet établissement castral. L'implantation dans une région périphérique indique un rôle certain de défrichement du massif forestier. Le château a-t-il accéléré le processus déjà entamé lors des premières phases de l'occupation ou l'a-t-il précédé dans un site déjà connu dans l'Antiquité et au haut moyen âge et disparu à nouveau sous le couvert forestier ? L'absence d'une chronologie sûre pour le premier établissement - dont ne subsiste que l'enceinte palissadée - ne permet pas de répondre maintenant.

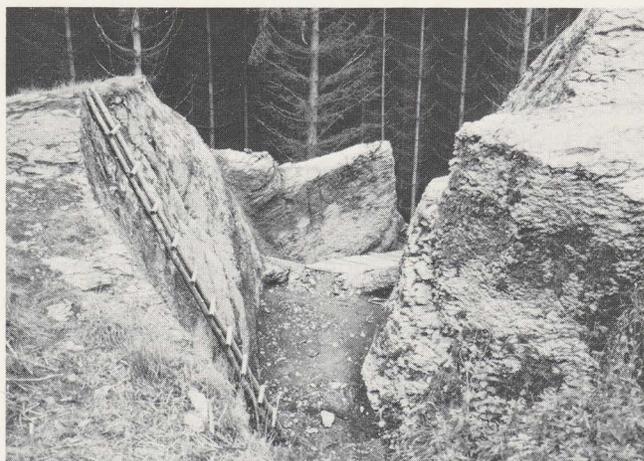
Point fort pour appuyer les efforts d'une colonisation corollaire au défrichement ? Une légende recueillie par Tandel au XIXe siècle ne semble pas l'exclure *a priori* : "... douze manants venus du village de Luchy viennent s'établir dans la forêt, défrichèrent le sol et y fixèrent leurs demeures ..." ¹⁴. Mais quelle valeur accorder, en

dehors de l'allusion symbolique aux apôtres, à cette narration ?

A défaut de sources d'archives, l'histoire politique de la région peut indiquer des directions à suivre dans l'interprétation du site. Dans l'orbite des dynastes féodaux de la famille d'Ardenne-Verdun avant 1100 ou des Princes-évêques de Liège après la mort de Godefroid de Bouillon, le territoire de Sugny dépendait d'eux aux XIe-XIIe siècles. Fief et siège d'une famille noble de *milités* ou établissement comtal aux soins d'un ministériel ou d'un *castellanus*, le château de Sugny ne pouvait échapper à la tutelle de ces puissants.

L'ampleur des travaux eux-mêmes permet d'entrevoir la fortune des constructeurs mais n'indique rien sur la couche de la société noble à laquelle ils ont pu appartenir.

L'étendue du territoire foncier où s'imposait la mainmise châtelaine n'a jusqu'ici pas laissé de traces, *a fortiori* en dehors de celui-ci. Le château, du fait de l'homogénéité chronologique de son matériel archéologique, ne semble pas avoir évolué vers une seigneurie châtelaine ou du moins n'en a-t-il pas eu le temps. Sa vie semble devoir s'arrêter au plus tard dans le courant du XIIe siècle.



7 Le fossé en cours de dégagement, au sud.

14 Tandel 1893, 713.

BIBLIOGRAPHIE

- BORREMANS R. & WARGINAIRE R. 1966 : *La céramique d'Andenne*, Rotterdam.
- BRUIJN A. 1962-1963 : Die mittelalterliche keramische Industrie in Südlomburg, *Berichten R.O.B.* 12-13, 356-459.
- CAHEN-DELHAYE A. 1978 : *Quelques découvertes récentes en Ardenne, âge du Fer et époque carolingienne*, Archaeologia Belgica 202, Bruxelles.
- CAHEN-DELHAYE A. 1979 : Dépotoir "carolingien" daté par le C14, *Archéologie* 1, 22-23.
- CORBIAUM.-H. 1983 : La chaussée romaine Reims-Cologne entre la Meuse et Bastogne. In : *Miscell. Arch. in hon. H. Roosens*, Archaeologia Belgica 255, Bruxelles, 145-164.
- HAUZEUR N. 1861-1862 : Antiquités gallo-germaniques, gallo-romaines et franques de la rive droite de la Meuse (province de Namur), *Ann. Soc. arch. Namur* 7, 252-328.
- HINZ H. 1981 : *Motte und Donjon*, Zeitschrift für Archäologie des Mittelalters, Beih. 1, Bonn.
- LAUWERIJS E. & PETIT G. 1967 : Un atelier de potier au moyen âge à Wierde (Namur), *Bull. Cercle arch. Hesbaye-Condroz* 7, 11-29.
- MATTHYS A. 1983 : Le "Tchesté de la Rotche" à Sugny. In : *Conspectus MCMLXXXII*, Archaeologia Belgica 253, Bruxelles, 87-90.
- MATTHYS A. 1984 : Le "Tchesté de la Rotche" à Sugny. In : *Conspectus MCMLXXXIII*, Archaeologia Belgica 258, Bruxelles, 118-121.
- MATTHYS A. & GRATIA H. 1983 : La fortification du "Haut de la Cour" à Mellier. In : *Conspectus MCMLXXXII*, Archaeologia Belgica 253, Bruxelles, 83-86.
- MATTHYS A. & GRATIA H. 1984 : Le "Haut de la Cour" à Mellier. In : *Conspectus MCMLXXXIII*, Archaeologia Belgica 258, Bruxelles, 100-101.
- MEYER W. 1984 : Frühe Adelsburgen zwischen Alpen und Rhein, *Nachrichten des Schweizerischen Burgenvereins* 57, 70-79.
- TANDEL E. 1893 : *Les communes Luxembourgeoises VI A*, Arlon.
- VAN DE KONIJNENBURG R. 1984 : *Het archeologisch onderzoek van de abdijkerk te Sint-Truiden* (opgravingen 1982), Tongeren.
- X. 1981 : Les fortifications de terre en Europe occidentale du Xe au XIIe siècle (Colloque de Caen, 2-5 oct. 1980), *Archéologie médiévale* 11, 5-123.